

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O2/405**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**INDIVIDUALISATION DES AIDES AU MOUVEMENT
ASSOCIATIF - AIDES AUX FOIRES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation des aides en faveur du mouvement associatif organisant des foires rurales et artisanales au titre de l'exercice 2018 conformément au cadre d'intervention transitoire adopté par l'Assemblée de Corse le 25 octobre 2018 par délibération n° 18/396 AC.

Tenant compte des compétences transférées à la Collectivité de Corse, ce cadre vise au soutien des actions qui seraient facteur d'un accroissement de l'attractivité des territoires dans le but de favoriser et améliorer la vie locale par la mise en place d'activités et de services de proximité.

Les soutiens financiers ont vocation à soutenir la réalisation d'un investissement, à contribuer au développement d'un projet ou au financement global de l'activité de l'organisme bénéficiaire défini, conçu et initié par ce même organisme dans les domaines d'intervention suivants :

1. **Le Maintien d'une vie locale et d'un lien social**
2. **La Préservation et aménagement des espaces.**
3. **Le développement de partenariats spécifiques**

L'aide relative aux foires rurales et artisanales est intégrée dans le domaine « Maintien d'une vie locale et d'un lien social. Une fiche technique leur est dédiée afin d'accompagner la volonté des territoires d'animer l'espace rural et de promouvoir les productions et les savoir-faire en complémentarité des dispositifs mis en œuvre pour la valorisation des filières et organisées par les socio-professionnels. Ces initiatives méritent d'être soutenues dans un cadre normé.

Ainsi, ce soutien vise à :

- promouvoir les produits, filières et savoir-faire de tous les secteurs à tous les échelons ;
- valoriser les métiers, techniques agricoles et procédés artisanaux ou industriels de fabrication ;
- favoriser une meilleure connaissance des réalités des secteurs agricoles, agroalimentaires et artisanaux

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi de 2002 portant sur le FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire), une individualisation distincte est adoptée par l'Assemblée de Corse après transmission des propositions d'individualisation au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse. Les aides sont calculées sur la base d'une grille d'évaluation qui permet d'affecter des points à chaque manifestation au regard des critères suivants : nature de la manifestation, adhésion à la FFRAAC, lieu de la manifestation, pérennisation de l'action, durée,

nombre d'exposants et pourcentage de la part de financement public. Le taux d'intervention retenu est évalué en fonction du nombre de points obtenus et du montant de la dépense subventionnable retenue. L'aide est plafonnée pour chaque manifestation à 20 000 €.

Vous trouverez en annexes les éléments d'analyse des aides sollicitées par les associations au titre de l'organisation des foires rurales et artisanales.

Considérant ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation des aides sollicitées par les associations au titre de l'organisation des foires rurales et artisanales pour l'exercice 2018, telle que figurant en annexe sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

- d'affecter les subventions allouées sur les programmes N3131 et N3132 tels que détaillés ci-dessous :

1 - ORIGINE : BP 2018

PROGRAMME : N3131A

MONTANT DISPONIBLE	226 712 euros
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	4 000 euros
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	222 712 euros

2 - ORIGINE : BP 2018

PROGRAMME : N3132A

MONTANT DISPONIBLE	150.000 euros
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	149 786 euros
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	214 euros

- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.